

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 898

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 43**

I. – À l’alinéa 73, substituer aux mots :

« Les dispositions »,

les mots :

« L’application ».

II. – En conséquence, au même alinéa 73, substituer aux mots :

« peuvent être suspendues »,

les mots :

« peut être suspendue ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.